Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

CANTON DE PONT D'AIN

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 9 MARS 2016

Affiché le 16 mars 2016.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 4 mars 2016, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Christophe DAVID-HENRIET - Alain BRITEL Thierry REBERE - Marie-Rose RIZZO - Ludovic SAILLARD Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Stéphanie CORNATON - Isabelle SERRAND
Etaient excusés	Anne-Marie FEUGIER (procuration à Jean-Claude GAILLARD Hélène JACQUET (procuration à Marianne DUBARE) - Anaïs JULLIEN - Nicolas RIPPE - Janine DURET (procuration à Isabelle SERRAND)
Secrétaire de séance	Ludovic SAILLARD
Conseillers en exercice : 19	Présents: 14 Votants: 17

APPROBATION COMPTE RENDU DU 15 DECEMBRE 2015

Le compte rendu du Conseil municipal du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 1

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2016-001 du 03/02/2016	Contrat d'assurance responsabilité civile avec GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, en complément du contrat d'assurance VILLASSUR existant, du 01/02/2016 au 31/12/2017, pour un montant de 1 648 € / an
N° 2016-002 du 23/02/2016	Contrats d'abonnement avec ORANGE BUSINESS SERVICES pour l'ensemble de la téléphonie fixe, des lignes internet et des téléphones portables de la collectivité pour un coût global mensuel estimé à 311.32 € HT sur une durée de 24 mois.
	Contrat de location-vente d'une solution téléphonique pour la Mairie, incluant la fourniture du matériel, l'installation et la formation avec SIEMENS LEASE SERVICES pour un loyer trimestriel de 947.70 € HT sur une durée de 63 mois.
	Les gestes commerciaux consentis se montent à 5 735.84 € HT et feront l'objet d'un ou plusieurs versements sur la base de titres de recettes émis par la Commune après accord du Conseil municipal.
N° 2016-003 du 24/02/2016	Contrat d'entretien de l'installation de chauffage du foyer des Anciens avec la Société SAV OYONNAXIEN, du 01/03/2016 au 28/02/2017, pour un montant de 272.17 € TTC.

N° 2016-004 du 07/03/2016

Contrat d'optimisation des dépenses de taxes foncières acquittées par la Commune avec la SARL JURICIA CONSEIL. La rémunération due par la Commune sera calculée selon un taux de partage de 30% appliqué sur :

- les dégrèvements et intérêts moratoires obtenus pour les années antérieures;
- deux années d'économie découlant :
 - de la modification des bases d'imposition du patrimoine de la Commune;
 - > de la réduction ou du remboursement des taxes foncières.

JURICIA CONSEIL ne pourra prétendre à rémunération si aucune source d'économie n'est identifiée. Aucun frais supplémentaire, nécessaire à l'exécution de la prestation, ne sera facturé à la Commune (déplacement, hébergement, repas et frais annexes de dactylographie, reprographie...).

Jean-Claude GAILLARD précise que la Société JURICIA CONSEIL travaille avec des Communes qui ont un gros montant de taxes foncières à acquitter. Elle fait une étude et envoie son rapport à la Commune qui décide de donner suite ou non à ses propositions. JURICIA CONSEIL préconisera les courriers de demandes de dégrèvements avec effet rétroactif sur 6 ans.

ACHAT TERRAINS MAISSIAT D'EN BAS

Au vu du plan distribué aux conseillers, Agnès PRUNIAUX explique que cette proposition d'achat de terrains fait suite à des arrêtés d'alignement pris par Mme le Maire dans le but d'élargir les voies jouxtant la propriété des Consorts BARDET, notamment un chemin rural desservant des parcelles constructibles.

Elle précise que ladite propriété a été vendue :

- lot A (ferme + terrain) à M. LAMBERT Yves et Mme DE VITIS Corinne,
- lot B (hangar + terrain) pour lequel un permis de construire a été délivré, à M. SERRAND Ludovic et Mme PERRIN Amandine.

et qu'un autre lot reste à vendre.

Elle informe des négociations menées avec les propriétaires précités qui ont donné leur accord pour un prix de 8 € le m², soit :

- lot A : 70 m² à prendre sur la parcelle ZC 364 et 31 m² sur la parcelle ZC 365, soit 101 m² pour un prix total de 808 € ;
- lot B: 31 m² à prendre sur la parcelle ZC 366 pour un prix total de 248 €.

Elle précise que les frais d'actes et de géomètre sont à charge de la Commune ainsi que les frais de déplacement d'un mur en pierres plates. André PERRIN ajoute que la Commune doit poser des compteurs d'eau à cet endroit et qu'il serait judicieux de procéder à ces travaux en même temps que ceux de déplacement des pierres.

Délibération : par 16 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'acquisition des terrains précités ;
- MANDATE Mme le Maire pour signer les compromis, actes de vente ainsi que tous documents s'y rapportant.

VENTE TERRAIN COMMUNAL MAISSIAT D'EN HAUT

Agnès PRUNIAUX informe que la Commune a été sollicitée par un habitant de Maissiat d'en Haut qui souhaite acquérir une parcelle communale jouxtant sa propriété.

Elle précise s'être rendue sur place, avoir constaté que cette parcelle en nature de taillis, située en zone agricole, n'est pas constructible et ne présente pas d'intérêt particulier pour la Commune. Il n'y a ni réseaux, ni servitudes, ni source.

Elle ajoute que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur, Mme PERINI Josiane.

Elle fait part du prix négocié à 2 € le m², soit pour la totalité de la parcelle de 5 260 m², un prix global de 10 520 €.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE la vente du terrain précité ;

 MANDATE Mme le Maire pour signer le compromis, l'acte de vente ainsi que tous documents s'y rapportant.

CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE RISQUES STATUTAIRES: MANDAT AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION POUR ENGAGEMENT CONSULTATION

Mme le Maire explique que le Centre de gestion qui suit entre autres la carrière des agents, a la possibilité de souscrire pour ses Communes et Etablissements publics membres, des contrats d'assurances.

Elle rappelle que ce dernier a, en 2012, lancé une consultation qui a abouti à la signature de 2 marchés publics, l'un avec la CNP pour la couverture du risque et l'autre avec GRAS-SAVOYE pour la gestion. Lesdits marchés arriveront à échéance le 31 décembre 2016.

Le Centre de gestion, dans le cadre du lancement d'une nouvelle consultation, sollicite la Commune pour lui donner mandat avec possibilité pour elle de souscrire ou non le contrat en résultant.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

 DONNE mandat au président du Centre de gestion de l'Ain pour engager la consultation et conclure, le cas échéant, un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires, sans engagement de la part de la Commune.

ENCAISSEMENT RECETTES GESTES COMMERCIAUX CONSENTIS SUITE RENEGOCIATION CONTRATS TELEPHONIQUES

Jean-Claude GAILLARD rappelle la décision du Maire de passer de nouveaux contrats d'abonnement pour l'ensemble de la téléphonie de la Collectivité. Dans le cadre de cette renégociation, les gestes commerciaux consentis s'élèvent à 5 735.84 € HT. Il précise que le Conseil municipal doit donner son accord pour l'encaissement de cette recette.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'encaissement de la somme précitée de 5 735.84 € HT ;
- MANDATE Mme le Maire pour établir le ou les titres de recettes nécessaires.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ECOLE ELEMENTAIRE

Mme le Maire rappelle au Conseil que le voyage à PARIS des élèves de CM2 a été annulé en 2015 suite aux attentats. En remplacement, une sortie de 3 jours à LELEX est organisée du 7 au 9 mars 2016. Une demande de subvention a été déposée par le directeur de l'école élémentaire qui propose de partager le coût de la sortie (4 856 €) entre les parents, le sou des écoles et la Commune pour qui la participation se monterait à 1 600 €.

Une autre demande de subvention a été déposée par les enseignants de la classe de CM1 pour un voyage de 2 jours en Auvergne qui s'élève à 3 980 €.

Mme le Maire rappelle le principe adopté par le Conseil municipal de subventionner uniquement le voyage des CM2. Elle précise que les enfants de CM1, pour lesquels la subvention est demandée, bénéficieront l'année prochaine du voyage à PARIS.

Jean-Claude GAILLARD tient à souligner la baisse des dotations de l'Etat.

André PERRIN regrette qu'aucun budget détaillé n'ait été fourni par les enseignants pour la classe de CM1 et rappelle que cette information est obligatoire et indispensable à la prise de décision.

Joël SUBTIL propose que les demandes émanant des écoles soient examinées en Commission Scolaire pour faire des suggestions au Conseil municipal.

Délibération : le Conseil municipal :

- à l'unanimité, DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 600 € pour le voyage des CM2 :
- par 12 voix pour, 4 contre et 1 abstention, DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour le voyage des CM1.

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 CHAUFFERIE, ASSAINISSEMENT, EAU, COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS

Jean-Claude GAILLARD présente et commente les documents transmis à tous les membres du Conseil municipal, tels qu'ils ont été présentés en commission Finances du 3 mars 2016.

Il met en parallèle les chiffres des comptes administratifs avec ceux issus des comptes de gestion établis par M. DUPLAIN, trésorier, l'ensemble étant parfaitement cohérent.

Compte rendu Conseil municipal du 9 mars 2016 - « page 3 / 5 »

Il précise que le résultat de fonctionnement ou d'exploitation doit en priorité servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

A) CHAUFFERIE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2015 (1)	100 275.46	101 693.26	20 802.52	13 700.65	121 077.98	115 393.91
Résultats exercice 2015 (2)		1 417.80	7 101.87		5 684.07	
Résultats reportés 2014 (3)			4 056.54		4 056.54	
TOTAUX (1) + (3)	100 275.46	101 693.26	24 859.06	13 700.65	125 134.52	115 393.91
Résultat clôture 2015 à reporter en 2016		1 417.80	11 158.41		9 740.61	
Restes à réaliser à reporter en 2016						
Résultat définitif 2015		1 417.80	11 158.41		9 740.61	

Le CA Chaufferie 2015 est déficitaire de 5 684.07 €. Avec le résultat de clôture 2014, le déficit est porté à 9 740.61 €.

B) ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2015 (1)	114 978.99	135 668.45	78 799.73	22 034.83	193 778.72	157 703.28
Résultats exercice 2015 (2)		20 689.46	56 764.90		36 075.44	
Résultats reportés 2014 (3)	-	41 163.17		153 263.73	· · -	194 426.90
TOTAUX (1) + (3)	114 978.99	176 831.62	78 799.73	175 298.56	193 778.72	352 130.18
Résultat clôture 2015 à reporter en 2016		61 852.63	1.54 1.54	96 498.83	# 12 Tu	158 351.46
Restes à réaliser à reporter en 2016			54 205.00	·	54 205.00	
Résultat définitif 2015		61 852.63		42 293.83		104 146.46

Le CA Assainissement 2015 est déficitaire de 36 075.44 €. Le résultat de clôture 2014 est excédentaire de 194 426.90 €. En déduisant les restes à réaliser d'investissement 2015 d'un montant de 54 205 €, le résultat définitif est de 104 146.46 €, dont 61 852.63 € d'excédent d'exploitation et 42 293.83 € d'excédent d'investissement.

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
C) EAU	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2015 (1)	240 790.85	269 501.12	41 666.70	60 939.47	282 457.55	330 440.59
Résultats exercice 2015 (2)		28 710.27	1	19 272.77		47 983.04
Résultats reportés 2014 (3)	-	5 868.64		151 141.39		157 010.03
TOTAUX (1) + (3)	240 790.85	275 369.76	41 666.70	212 080.86	282 457.55	487 450.62
Résultat clôture 2015 à reporter en 2016	in and an engine	34 578.91		170 414.16	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	204 993.07
Restes à réaliser à reporter en 2016						
Résultat définitif 2015		34 578.91		170 414.16		204 993.07

Le CA Eau 2015 est excédentaire de 47 983.04 €. Avec le résultat de clôture 2014, le résultat définitif est excédentaire de 204 993.07 €.

Jean-Claude GAILLARD indique que la subvention du budget principal d'un montant de 32 276.63 € n'aurait pas dû être versée, ramenant ainsi le résultat définitif d'exploitation à 2 302.28 €.

André PERRIN précise que tous les compteurs d'eau ayant été changés, il devrait y avoir un minimum de compteurs achetés en 2016.

D) COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2015 (1)	1 613 071,63	1 699 412,89	289 365,86	192 429,80	1 902 437,49	1 891 842,69
Résultats exercice 2015 (2)		86 341,26	96 936,06		10 594,80	
Résultats reportés 2014 (3)		139 133,13		144 550,82		283 683,95
TOTAUX (1) + (3)	1 613 071,63	1 838 546,02	289 365,86	336 980,62	1 902 437,49	2 175 526,64
Résultat clôture 2015 à reporter en 2016		225 474,39		47 614,76		273 089,15
Restes à réaliser à reporter en 2016			51 770,87		51 770,87	
Résultat définitif 2015	-	225 474,39	4 156,11			221 318,28

Le CA de la Commune 2015 est déficitaire de 10 594.08 €. Le résultat de clôture 2014 est excédentaire de 283 683.95 €. En déduisant les restes à réaliser d'investissement 2015 d'un montant de 51 770.87 €, le résultat définitif est excédentaire de 221 318.28 €.

Mme le Maire est invitée à quitter la salle pour laisser le Conseil s'exprimer et donner acte de la présentation faite des comptes administratifs et comptes de gestion 2015.

Délibération : le Conseil municipal, sous la présidence d'André PERRIN, à l'unanimité :

- ARRETE les résultats définitifs des comptes administratifs tels que présentés ;
- DECLARE conformes les comptes de gestion dressés par le trésorier ;
- VALIDE la reprise des résultats conformément à la proposition du trésorier.

QUESTIONS DIVERSES

- 1. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCHB Prescriptions du PLUi tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) et définition des modalités de concertation: Agnès PRUNIAUX commente la délibération de la CCHB transmise aux membres du Conseil municipal. Elle informe que la CCHB va choisir un prestataire pour élaborer un PLUi sur l'ensemble du territoire des 36 Communes membres. La procédure devrait durer quelques années. Agnès PRUNIAUX précise que l'on constate une baisse de population sur le Haut Bugey. Des terrains seront sûrement déclassés. Les personnes concernées pourront émettre leurs observations pendant l'enquête publique qui sera annoncée ultérieurement. Mme le Maire rappelle que les référents PLUi de la Commune sont Agnès PRUNIAUX et Isabelle SERRAND.
- 2. <u>Ecoles</u>: Mme le Maire informe avoir reçu l'inspectrice d'académie qui lui a confirmé la fermeture d'une classe à l'école élémentaire. La prévision d'effectifs à la prochaine rentrée est de 111 élèves pour 6 classes, soit 18.5 élèves / classe. Après fermeture, la moyenne sera de 22.2 élèves / classe, en dessous du seuil de 25 élèves / classe, préconisé en ZEP.
 - Pour ce qui concerne l'école maternelle, les prévisions sont de 62 élèves pour 3 classes, soit 21 élèves / classe. Il n'y aura donc pas de fermeture.
- 3. Site internet : Agnès DUBOIS signale que le site internet de la Commune n'est pas à jour. Mme le Maire confirme et informe que Jean-Claude GAILLARD sera chargé de vérifier et d'indiquer aux services les modifications à apporter.
- 4. Chasse aux œufs : Mme le Maire rappelle la chasse aux œufs organisée dans le parc du Château le 19 mars prochain de 10h à 13h. Agnès DUBOIS informe que 116 enfants sont inscrits et que des encadrants sont nécessaires pour assurer leur sécurité.
- 5. Prochain Conseil municipal: 04/04/2016 à 19h.

La séance est levée à 21h06.

La Présidente de séance, Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance, Ludovic SAILLARD

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.

Compte rendu Conseil municipal du 9 mars 2016 – « page 5 / 5 »